



## **Construction Safety Coordinator (CSC)** ***Coordonnateur de la sécurité dans la construction (CSC)***

Le programme de certification NBCSA CSC permet de vérifier le niveau de compétence reconnu à l'échelle nationale pour la santé et la sécurité dans le secteur de la construction. Conçu pour développer et/ou améliorer les compétences de formation et d'audit en matière de santé et de sécurité, ce programme a pour objectif principal d'initier les participants aux principes fondamentaux de la gestion de la sécurité dans la construction et de s'appuyer sur leur expérience personnelle sur le chantier. Cette certification aidera les individus à devenir plus compétitifs sur le marché du travail.

Le programme de CSC offrira une formation pratique sur divers principes et compétences en gestion de la sécurité dans le domaine de la construction. Les personnes qui obtiendront le titre de CSC auront suivi une formation officielle et auront acquis trois ans d'expérience pratique dans le domaine de la sécurité ou de la construction. Les participants qui réussiront le programme pourront apporter un soutien important à leur employeur dans la mise en œuvre et le maintien d'un programme complet de santé et de sécurité au sein de l'entreprise.

## **COORDINATEUR DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS - NORME NATIONALE**

### **Qui suis-je ?**

Si vous êtes une personne qui s'intéresse à la protection de la santé et de la sécurité des personnes qui travaillent dans le secteur de la construction, le poste de coordinateur de la sécurité dans la construction est fait pour vous.

### **Qu'est-ce que je fais ?**

- Le coordinateur de la sécurité dans la construction agit à titre de personne-ressource pour l'entreprise en matière de santé et de sécurité.
- Comprendre et appliquer le programme, les politiques et les procédures de l'entreprise en matière de santé et de sécurité afin de protéger les travailleurs, les biens, l'équipement et l'environnement.
- Reconnaître, évaluer et contrôler/éliminer les dangers sur le lieu de travail.
- Assurer la liaison entre l'entreprise et l'organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et la commission d'indemnisation des accidents du travail.
- Assurer la liaison entre l'entreprise et les travailleurs sur les questions de santé et de sécurité.
- Évaluer l'efficacité du programme de santé et de sécurité.
- Promouvoir la santé et la sécurité en donnant le bon exemple.

### **Comment puis-je progresser ?**

Le secteur de la construction est en plein développement au Nouveau-Brunswick. Cette croissance ne devrait pas ralentir au cours des cinq prochaines années. Si vous souhaitez devenir coordonnateur de la sécurité dans la construction au Nouveau-Brunswick, les possibilités sont infinies. Le titre de coordonnateur de la sécurité dans la construction est reconnu partout au Canada. Si ce type de poste vous intéresse, sachez que ce travail inspire le respect, non seulement de la part de votre employeur et de vos collègues, mais aussi des organismes gouvernementaux, des entrepreneurs principaux et des propriétaires de chantiers.

### **Variété et voyages – Que faire maintenant ?**

Les coordinateurs de sécurité dans le domaine de la construction sont très recherchés. Si vous disposez des bons outils et que vous êtes prêt à approfondir vos connaissances, vos possibilités en termes de carrière et d'activités sont illimitées. Tous les secteurs ont besoin de personnes dévouées pour garantir la santé et la sécurité de leur personnel.

### **Exigences en matière de formation**

Pour devenir coordonnateur de la sécurité dans la construction, vous devez avoir travaillé dans le secteur de la construction pendant au moins trois ans et avoir suivi tous les cours de l'Association de la sécurité dans la construction du Nouveau-Brunswick énumérés ci-dessus.

D'autres provinces peuvent exiger une formation supplémentaire, comme une formation de représentant pour les membres des comités mixtes de santé et de sécurité au travail.

Pour vous inscrire au programme, communiquez avec la NBCSA. Pour obtenir le titre de coordonnateur de la sécurité de la construction, vous devez :

- Être certifié dans les cours obligatoires et les trois cours optionnels ci-dessus, et
- Soumettre une lettre de la part de votre employeur ou un CV détaillé démontrant votre expérience dans le secteur (minimum 3 ans d'expérience).

En raison de la nature du poste, le coordonnateur de la sécurité dans la construction peut être soumis à des exigences physiques et mentales en fonction des exigences du secteur. Certaines des exigences physiques peuvent inclure, sans s'y limiter : grimper, marcher, soulever, se pencher, conduire, etc. Chaque employeur doit identifier les exigences du poste au sein de l'entreprise et les limites acceptables pour son secteur d'activité particulier.

**Frais**

50 \$ plus la TVH - Frais de traitement d'un CSC - À joindre à votre demande

**Ressources**

Pour plus d'informations sur ce programme, veuillez contacter la NBCSA à l'adresse suivante :

**NBCSA**

Boîte postale 731  
Miramichi, NB  
EIV 3V4

Téléphone : (506)-627-1477  
Sans frais : 1-877-382-7233  
Télécopieur : (506)-624-9581  
Courriel : [rob@nbcsa.ca](mailto:rob@nbcsa.ca)



Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

| <b>Cours obligatoires</b>                                              | <b>Complété</b> | <b>Documentation/vérification soumise à la NBCSA</b> |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------|
| Principes de contrôle des pertes                                       |                 |                                                      |
| Principes de contrôle des pertes - Audit                               |                 |                                                      |
| Leadership pour l'excellence en sécurité                               |                 |                                                      |
| Formation des formateurs ou des superviseurs SIMDUT                    |                 |                                                      |
| Identification et contrôle des dangers                                 |                 |                                                      |
| SIMDUT 2015/ SGH                                                       |                 |                                                      |
| Orientation dans la sécurité                                           |                 |                                                      |
| Premiers soins au travail                                              |                 |                                                      |
| Administration de la sécurité dans la construction                     |                 |                                                      |
| <b>Cours optionnels (trois obligatoires)</b>                           | <b>Complété</b> | <b>Documentation/vérification soumise à la NBCSA</b> |
| Principes de protection contre les chutes pour les travailleurs        |                 |                                                      |
| Sensibilisation à l'entrée dans les espaces confinés                   |                 |                                                      |
| Sensibilisation aux tranchées                                          |                 |                                                      |
| Enquête sur les accidents/incidents                                    |                 |                                                      |
| Transport de marchandises dangereuses                                  |                 |                                                      |
| Sensibilisation au verrouillage                                        |                 |                                                      |
| Agent de contrôle de la circulation                                    |                 |                                                      |
| Manuel de contrôle de la circulation dans les zones de travail (WATCM) |                 |                                                      |
| Sensibilisation aux nacelles élévatrices                               |                 |                                                      |
| Conducteur de chariot élévateur                                        |                 |                                                      |
| Sensibilisation au câblage                                             |                 |                                                      |
| Diriger le changement culturel                                         |                 |                                                      |

#### Expérience requise pour le CSC

| <b>Expérience obligatoire</b>                                              | <b>Complété</b> | <b>Documentation/vérification soumise à la NBCSA</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------|
| Trois ans d'expérience dans le secteur de la construction (preuve requise) |                 |                                                      |

#### CSC Application de la formation et de l'expérience

| <b>Application obligatoire</b>                | <b>Complété</b> | <b>Documentation/vérification soumise à la NBCSA</b> |
|-----------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------|
| Inspection du chantier                        |                 |                                                      |
| Audit du programme de sécurité                |                 |                                                      |
| COR™ de l'entreprise (interne)                |                 |                                                      |
| Discussion ou présentation boîte à outils     |                 |                                                      |
| Code de déontologie (revue dans le cours CSA) |                 |                                                      |

# Code de déontologie

## Coordonnateur de la sécurité dans la construction

Le CSC doit :

- Faire preuve de bon jugement.
- Reconnaître ses limites et ses compétences professionnelles.
- Respecter les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'intégrité.
- Se présenter soi-même, ses qualifications et son expérience avec exactitude.
- Promouvoir et défendre la distinction de la profession de la sécurité.
- Éviter les conflits d'intérêts.
- Protéger les informations confidentielles et ne les partager que lorsque la loi l'exige.
- Respecter la dignité, la diversité, les droits de l'homme et les normes en matière d'emploi.
- Poursuivre son développement et son perfectionnement professionnels.
- Encourager les efforts des autres professionnels de la sécurité.

J'ai, \_\_\_\_\_ J'ai lu, compris et m'engage à respecter le Code de déontologie du CSC tel qu'il est énoncé ci-dessus. Je comprends que toute violation du Code de déontologie peut entraîner un examen officiel et, par la suite, la suspension ou la révocation de mon titre de CSC.

-----  
Signature

-----  
Date